

# RAKIL BLOC



**RAKIL BLOC est un appât rodenticide hydrofuge conjuguant l'appétence de plusieurs farines de céréales. Il s'utilise pour la lutte contre les rats et souris à l'intérieur et aux abords des bâtiments privés, publics ou agricoles. Le support paraffiné autorise son emploi en toutes situations y compris les plus humides.**

## CARACTÉRISTIQUES

Les appâts à base de bromadiolone éliminent les rongeurs en ralentissant leur capacité de coagulation du sang. Les rongeurs meurent en général entre 3 et 9 jours après l'ingestion de l'appât sans éveiller la méfiance des autres rongeurs. Les appâts doivent être placés de préférence dans des boîtes d'appâtage, sécurisées et inviolables. Placer ces boîtes aux endroits fréquentés par les rongeurs (près des nids, sites de nourriture, aux passages et autres endroits ou gîte l'animal). L'inspection des postes sera fréquente durant les premiers jours puis 1 fois par semaine. Les appâts seront intégralement remplacés en cas de consommation ou lorsqu'ils seront endommagés.

## DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

**A - RATS :** postes de 60 à 100 g d'appât le long des parois dans les lieux infestés et sur les parcours. Intervalle entre 2 postes de 5 à 10 m.

**B - SOURIS :** postes de 40 g d'appât le long des parois dans les lieux infestés et sur les parcours. Intervalle entre 2 postes de 5 à 10 m.

**Il est obligatoire d'utiliser des POSTES D'APPÂTAGE SÉCURISÉS pour une meilleure conservation du produit et pour éviter la consommation par des espèces non-cibles.**

## MENTION DE DANGER :

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'exposition répétées ou d'une exposition prolongées.

## PRÉCAUTIONS SPÉCIFIQUES POUR LES RODENTICIDES :

Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. Le port de gants (référence technique NF EN 374 partie 1,2, et 3) est obligatoire lors de la pose des appâts, de l'élimination des cadavres et des déchets. Porter un équipement de protection respiratoire lors du transvasement des grains en vrac. Se laver les mains après utilisation.

Les sachets ne doivent pas être ouverts.

Les boîtes d'appât ne doivent pas être utilisées pour contenir d'autres produits que des rodenticides.

Ne pas disposer les appâts sur les surfaces et les ustensiles qui pourraient être en contact avec les aliments afin d'éviter la contamination humaine et animale.

Les appâts doivent être disposés de manière à minimiser les risques pour les espèces non cibles, pour les enfants, et les animaux de compagnie. Placer les boîtes d'appât en zone non submersible et à l'abri des intempéries. Ne pas appliquer le produit dans les terriers.

Alterner les produits ayant des substances actives avec des modes d'action différents afin d'éviter l'apparition des phénomènes de résistance. Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et mesures d'hygiène publique.

Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance. Ne pas utiliser le produit dans des zones où des cas de résistance sont suspectés ou établis. Prévenir le responsable de l'AMM en cas de non efficacité du traitement ou de signes pouvant être interprétés comme un développement de résistance.

Les postes d'appâtage seront clairement identifiés comme contenant des rodenticides et si possible fixés pour éviter tout déplacement. Enlever les appâts non consommés et les postes d'appâtage en fin de traitement.

Conserver le produit dans un endroit frais, sec et ventilé, hors de la portée des enfants.

**ANTIDOTE** - L'antidote des anticoagulants est la vitamine K1. L'administration de l'antidote doit se faire sous contrôle médical.

## NETTOYAGE DES POSTES - ELIMINATION DU PRODUIT :

Ne pas nettoyer les boîtes d'appâts entre deux applications. Ne pas jeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Les boîtes d'appâts usagées, les appâts non consommés, non utilisés, et entraînés hors des boîtes d'appâts, doivent être collectés et déposés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié.

L'emballage ne doit pas être réutilisé ou recyclé.

*Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.*

*Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible sur notre site internet :*

*www.edialux.fr ou en faire la demande à l'adresse suivante info@edialux.com.*

AMM  
FR-2014-0092

PRODUIT BIOCIDÉ  
TP 14

USAGES :  
Lutte contre les rats et souris

ACTION ET TRAITEMENT :  
Appât prêt à l'emploi sous  
forme de bloc moulé.

CONTIENT :  
0,005% Bromadiolone  
(CAS : 28772-56-7)

DURÉE DE  
CONSERVATION :  
2 ans

AVERTISSEMENT :



CONDITIONNEMENT :  
Seau de 10 kg :  
• bloc de 28 g  
• bloc de 50 g troué  
• bloc de 50 g sous film  
• bloc de 80 g crochet